
État des officiers, sous-officiers et hussard du 9^e régiment détenus dans les prisons de la République, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des officiers, sous-officiers et hussard du 9^e régiment détenus dans les prisons de la République, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 227;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22062_t1_0227_0000_12

Fichier pdf généré le 05/11/2020

cause vont déposer leur utile au creuset national ! Jamais, non jamais on ne rendit un plus digne hommage à l'Être suprême.

Tant des vertus sont l'ouvrage de Chaudron-Rousseau, c'est lui qui a donné de l'énergie aux foibles, alimenté le foyer sacré du patriotisme et, d'une presque Cartage, en a fait une nouvelle Sparthe. Le peuple le désire encore, il a besoin de lui; en votant des remerciemens à la Convention il la prie de le laisser encore dans ce département pour y cimenter le bien qu'il y a fait. Le comité vous invite à rester à votre poste jusqu'après la destruction totale des tyrans.

DUCLOS (*présid.*), COUSET (*secrét. provisoire*) et
9 autres signatures.

15

Jean-Antoine Tiran, lieutenant de gendarmerie dans le département de Vaucluse, demande à la Convention nationale la permission de substituer le nom de Leberon à celui de Tiran.

La Convention passe à l'ordre du jour motivé sur la loi (1).

[Jean-Antoine Tiran, *lieut^t de gendarmerie dans le départ^t de Vaucluse, à la Conv.; s.l.n.d.*] (2)

Citoyens représentans,

Je tiens de mes prédécesseurs un nom que j'ai en horreur parce qu'il me rappelle l'idée de la tyrannie que j'abhorre, que je n'ai jamais cessé de combattre depuis le commencement de la révolution et que je combattrai jusqu'au dernier soupir. Destructeurs des tyrans, vous applaudirez sans doute à ma juste demande de rejeter ce nom odieux et de lui substituer celui de Leberon (*sic*). Le nom de cette montagne de mon département où sous les ordres d'un de vos collègues j'ai combattu et contribué à expulser les derniers satellites de l'Evêque de Rome rappellera sans cesse à mes descendans l'époque glorieuse de notre liberté.

J.A. TIRAN.

[ROVÈRE convertit cette demande en motion, mais l'Assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que, d'après la loi, ceux qui veulent changer de nom doivent s'adresser à leurs municipalités (3)].

16

[Les officiers, sous-officiers et hussards composant les débris des 3 1^{ères} compagnies du 9^e rég^t d'hussards, licenciées par Dumouriez dans la Belgique et réintégréées par les décrets

(1) P.V., XLIII, 271.

(2) C 316, pl. 1268, p. 11.

(3) J. Fr., n° 692; J. Mont., n° 110; J. Sablier, n° 1505; J. Jacquin, n° 749.

du 3 may et 29 Frimaire (1), à la Conv.; 27 therm. II] (2)

Après avoir obtenu depuis 2 ans plusieurs décrets honorables qui, grâce aux intrigues de Morgand et de l'état-major du régiment composé de ses créatures, n'ont jamais eu d'exécution, nous sommes incarcérés depuis 7 mois sur les dénonciations, aussi fausses qu'in vraisemblables, de ses supôts de Dumourier.

Privés des premiers besoins de la vie, ruinés par les maladies, nous implorons de la justice des représentants du peuple qu'ils veuillent bien ordonner notre mise en liberté provisoire et nous autoriser à nous rendre au dépôt de notre corps pour y attendre le rapport du comité de la guerre qui, d'après le décret du 5 octobre, doit fixer nos rangs et statuer sur nos réclamations et dénonciations.

claude BOUDIN-VALPOLD (*capitaine au 9^e rég^t d'hussards, au nom de ses camarades*).

Elat des officiers, sous-officiers et hussards du 9^e régiment détenus dans les prisons de la République

Valpold, capitaine	} détenus à Rethel
Genestet, lieutenant	
Dupuis, sous-lieutenant	
Voirand, adjudant sous-officier ..	
Tessier, capitaine	} à Soissons
Voisin, maréchal des logis	
Deschamps, id.	
L'Esermier, sous-lieutenant	à Douay
Borie, maréchal de logis	à Crane. près Laon
Parent	} à Péronne
Plon	
Nicolas, maréchal de logis	} détenus à Vitry-sur-Marne (3)
Borderel, brigadier-fourrier	
Pitou, id.	
Pondant, écrivain de l'état-major	
Duperron, hussard	
Lieubray, id.	
Valcourt, id.	
Desroches, id.	
Laforet, Longuemard (Antoine). domestique de Valpold	

DUHEM appuie la pétition. DUHEM a dit que les individus dont on entretenoit la Convention sont les tristes débris des hussards du 9^e régiment qui, les premiers, ont marché contre les Autrichiens dans la Belgique. On sait que, pour n'avoir pas voulu suivre Dumouriez lors de sa trahison, ce perfide les a destitués et fait

(1) Voir Arch. parl., t. LXXXI, p. 699.

(2) C 316, pl. 1268, p. 12, 13.

(3) Pour extrait conforme délivré au citoyen Duhem, représentant du peuple, ce 30 thermidor de l'an 2^e de la République française : Seguin (*secrét. principal du bureau d'agence g^{ale} du c. de sûreté g^{ale}*). Signé P.J. Duhem. Relu. Bon à expédier dans le décret 30 therm. Signé Collombel, secrétaire.